

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL-----
Séance du 31 mars 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de convocation

24 mars 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 089-218904647-20230331-2023_029-DE

S²LO

Objet de la délibération

Création d'une ludothèque et
subventions

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme SZEZYK, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme SIMON), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : Mme ROLLOT, M. HERVÉ, Mme EL HAOUCHI,

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le jeu de société est une pratique en plein essor, très prisée des adolescents et jeunes adultes et qui fait désormais partie intégrante des pratiques culturelles.

Aussi, et afin de s'adapter aux nouvelles pratiques culturelles mais aussi d'attirer un public nouveau, la bibliothèque Jorge Semprún a pour projet d'évoluer en ludo-médiathèque. Les jeux de société seraient ainsi mis à disposition pour être utilisés sur site, mais aussi empruntés ou encore utilisés lors d'événementiels organisés autour du jeu.

Pour lancer l'opération, il est proposé de se doter d'un budget d'acquisition de jeux de 14 000 € TTC, ceci à budget constant pour la collectivité. En effet, les subventions sollicitées auprès de la CAF, ainsi que la réorientation de 3 000 € issus du budget annuel d'acquisition d'ouvrages permettraient de financer cette opération.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission affaires culturelles, tourisme et jumelage,

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de ludo-médiathèque qui lui est soumis
- **ACCEPTE DE DEMANDER** à la CAF de l'Yonne les subventions suivantes :
 - 10 600 € pour l'investissement initial, correspondant à 80% du coût H.T. des achats
 - 5 900 € pour le fonctionnement de la ludothèque correspondant à 10 € / heure d'ouverture sur 6 mois.

Le Secrétaire

Éric PEANNE



La Maire

Nadège NAZE

